



## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

## FLEURISSEMENT

---

MAIRIE DE SAMOENS  
33 PLACE DES DENTS BLANCHES  
74340 SAMOENS

# TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 : MARCHE A BONS DE COMMANDE .....	3
ARTICLE 2 : PRINCIPE DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 3 : QUALITE DES PRODUITS.....	4
ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES DES FOURNITURES PAR LOT .....	4
<i>Lot n° 1 : Bulbes</i> .....	4
<i>Lot n° 2 : Fleurs et arbres, arbustes d'ornements</i> .....	4
<i>Lot n°3 : Engrais ; graines ; fournitures horticoles</i> .....	5
ARTICLE 5 : COMMANDE ET MODALITES DE LIVRAISON PAR LOT .....	6
<i>Lot n°1 : Bulbes</i> .....	6
<i>Lot n°2 : fleurs et arbres, arbustes d'ornement</i> .....	6
<i>Lot n° 3 : Engrais - Graines – Couvre Sol naturel – fournitures horticoles</i> .....	8
<i>Lot n° 4 : Terreau</i> .....	8
<i>Lot n° 5 : Entretien des espaces verts</i> .....	8
ARTICLE 6 : CONTACTS .....	9

## **ARTICLE 1 : MARCHE A BONS DE COMMANDE**

Le présent marché est un accord cadre à bon de commande.

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison, de terreau, de matériaux horticoles, et de travaux en espaces verts.

Ce marché est divisé en 5 lots :

**Lot 1 : Bulbes**

**Lot 2 : Fleurs – Arbres et arbustes d'ornements**

**Lot 3 : Engrais ; Graines ; Fournitures Horticoles**

**Lot 4 : Terreau**

**Lot 5 : Entretien Espaces Verts**

La commune de Samoëns souhaite participer au prochain concours des villages fleuris et de ce fait sera très exigeante de la qualité des végétaux et des fournitures proposées par le fournisseur.

## **ARTICLE 2 : PRINCIPE DE LA CONSULTATION**

Le ou les fournisseur(s) doivent être en mesure de fournir tous les produits décrits dans le bordereau des prix unitaires dans la qualité et le nombre demandé.

La commune de Samoëns a signé une chartre en 2016 instaurant le fait que la commune n'utilise plus aucun produit phytosanitaire.

**La commune demande que pour chaque lot, le ou les postulants tiennent compte et proposent des solutions innovantes ; techniques, de matériels, dans le cadre d'une bonne gestion à minima des ressources en eau.**

### **Achat sur catalogue**

La majorité des fournitures seront commandées à partir des prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires. Néanmoins, la ou les entreprise(s) devront fournir en plus leur catalogue le plus complet possible de ses produits dans le domaine de la consultation. Le prix de chaque article sera indiqué ainsi que la remise proposée sur l'ensemble des articles du catalogue.

La commande pourra être effectuée d'un article de catalogue n'apparaissant pas sur le BPU.

Le catalogue devra préciser pour chaque article proposé :

- Les données techniques du produit ou fiches techniques.
- Le nom commercial du produit.
- Le prix hors taxes par unité de conditionnement.
- Les éventuelles remarques qui concernent ce produit (délai de livraison, conditionnement, etc.).
- Le fournisseur pourra devoir nous fournir la fiche technique de chaque fourniture ou produit.

### **ARTICLE 3 : QUALITE DES PRODUITS**

Les produits seront de qualités professionnelles et conformes aux normes françaises et européennes en vigueur au moment de la commande.

Tous les produits doivent convenir pour une mise en œuvre dans la commune de Samoëns, à une altitude entre 700 et 1000 mètres et devront tenir compte du climat et des cycles court des saisons.

Il est exigé pour tous produits proposés les fiches techniques du fabricant ou fournisseur.

### **ARTICLE 4 : CARACTERISTIQUES DES FOURNITURES PAR LOT**

**Préambule : pour tous les lots, il est demandé de tenir compte d'une bonne gestion de la ressource en haut par des propositions, innovations allant dans ce sens. Ce point sera un des critères d'attribution.**

#### **Lot n° 1 : Bulbes**

En majorité il s'agira de bulbes à repiquer de type Tulipes, ails d'ornement, jacinthes, narcisses, muscaris, crocus ...

Le calibre des bulbes est mentionné dans le bordereau des prix unitaires. En aucun cas le fournisseur ne pourra livrer des bulbes de dimension inférieure à celles mentionnées dans le BPU.

Les bulbes devront présenter toutes les caractéristiques de bonne conservation et être exempts de nécroses, viroses, blessures non cicatrisées ou de signe de pourrissement. Le candidat devra présenter au moment de la livraison un certificat de bulbes indemnes de maladies.

Dans le cas contraire, le fournisseur donnera le temps nécessaire au changement ; remplacement du produit.

Les bulbes devront être livrés dans des clayettes plastiques.

Au moment de la pousse des plantes, en cas d'apparition de maladies, de plantes de mauvaise qualité, la commune de Samoëns pourra demander au titulaire du marché, l'intervention d'un technicien de la société pour constater cet état et procéder à leur remplacement.

Le catalogue devra être le plus complet possible et agrémenté de photos de bulbes conduits à terme pour pouvoir juger de l'aspect de ces derniers.

Le bordereau des prix unitaires mentionnera des fournitures avec des noms attribués par leur inventeur. Le candidat pourra répondre avec des noms de produits différents mais d'aspect similaire.

#### **Lot n° 2 : Fleurs et arbres, arbustes d'ornements**

##### **FLEURS**

Le fournisseur devra remplir le BPU avec les fleurs mentionnées, ce dossier devra proposer en tenant compte du site (commune entre 700 et 1000 mètres), des périodes de printemps, été et automne et une volonté de bonne gestion des ressources en eau, 10 variétés autres.

Il s'agit essentiellement de fleurs élevées en pot ou godet du type. Les espèces définies par le service des espaces verts sont précisées dans de BPU. Ces derniers devront être livrés en pot de 13cm.

La taille minimale des pots ou godets est mentionnée dans le BPU. En aucun cas le fournisseur ne pourra livrer des pots de dimension inférieures à celles mentionnées dans ce BPU.

Le fournisseur s'engage à faire visiter à tout moment son exploitation horticole aux représentants du service des espaces verts de la commune de Samoëns.

Une attention particulière devra être portée au transport des plantes afin que ces dernières arrivent dans le meilleur état de fraîcheur possible. Le postulant devra donner les moyens techniques utilisés pour le transit.

Les plantes devront présenter toutes les caractéristiques de bonne végétation tant aérienne que souterraine et ne devraient pas être atteintes de nécrose ou signe de pourrissement, feuilles ou fleurs fanées, ou desséchées.

Dans le cas contraire, le fournisseur précisera le temps de remplacement.

Les plantes devront être fleuries (couleur en partie)

Pour garantir une parfaite floraison des plantes, le fournisseur s'engage à venir chercher au Centre Technique Municipal de la commune de Samoëns, les jardinières mentionnées dans le BPU et ainsi plantées, engraisées, et faire forcer les fleurs plantées dans son entreprise (serres).

**La commune souhaite que pour chaque lot, le ou les postulants tiennent compte et proposent des solutions innovantes ; techniques, dans le cadre d'une bonne gestion à minima des ressources en eau.**

Le ou les fournisseur(s) devront remplir le BPU avec les fleurs mentionnées

Ce dossier devra proposer en tenant compte du site (commune entre 700 et 1000 mètres d'altitude), des périodes (printemps, été, automne), de volonté de bonne gestion de la ressource en eau, entre 5 et 10 variétés autres.

### **Lot n°3 : Engrais ; graines ; fournitures horticoles**

Il s'agit en majeure partie de fournitures du type : graines pour ensemencement, engrais, fertilisant, produits curatifs, de couvre sol du type écorce de pin, paillage naturel, bois déchiqueté géotextile naturel y compris un produit ciment bois perméable complet avec différentes teintes disponibles.

Tous les produits devront être conformes à la législation en vigueur. Le fournisseur s'engage à proposer et favoriser les produits dits écologiques prenant en compte les critères de pollution de l'environnement.

Le fournisseur fournira pour chaque produit, la fiche technique et de sécurité indiquant sa composition, les précautions d'utilisation, les dosages et toutes sujétions utiles pour une bonne utilisation.

**La commune souhaite que pour chaque lot, le ou les postulants tiennent compte et proposent des solutions innovantes ; techniques, dans le cadre d'une bonne gestion à minima des ressources en eau.**

## **ARTICLE 5 : COMMANDE ET MODALITES DE LIVRAISON PAR LOT**

### **Lot n°1 : Bulbes**

La commande se fera principalement au mois d'Aout

Le fournisseur s'engage à livrer dans un délai de 11 semaines à dater de la réception de la commande.

La livraison sera effectuée au Centre Technique Municipal, 553 avenue du Giffre 74340 SAMOËNS entre 8h30 et 11h / 13h30 et 15H30 du lundi au vendredi.

La commune de Samoëns aura toujours le droit de s'assurer de la concordance entre les bulbes livrés avec ceux commandés. En cas de discordance, la commune de Samoëns pourra exiger le remplacement sous 48 h les fournitures non conformes.

Les fournitures seront livrées dans un conditionnement qui identifie clairement la nature de la marchandise avec ses caractéristiques notamment les couleurs.

L'état et le conditionnement sera aussi vérifié lors de la livraison les oignons seront disposés dans des clayettes plastiques non consignées.

La commune de Samoëns sera tout particulièrement vigilante sur l'état phytosanitaire des articles livrés. Les lots infectés par des champignons ou des bactéries seront systématiquement refusés à la réception. Le titulaire devra fournir au moment de la livraison, une copie du certificat de bulbes indemnes de maladies.

Toutes les facilités et le temps nécessaire sera mis en œuvre par le service des espaces verts, pour permettre le contrôle des fournitures.

### **Lot n°2 : fleurs et arbres, arbustes d'ornement**

#### **Fleurs d'été**

Pour le fleurissement d'été, les massifs destinés à être plantés seront préparés par les services des espaces verts de la commune de Samoëns, le fournisseur s'engage à faire toutes les plantations des massifs, engraisser par un engrais de fond à libération lente et assurer le premier arrosage.

**La commune de Samoëns est au plus près de la gestion de l'eau, il sera demandé si possible le maximum de plantes pouvant survivre au manque d'eau.**

Les autres contenants (pots et divers bacs et coupelles) seront remplis et déposés par le service des espaces verts de la commune de Samoëns au Centre Technique Municipal 553 avenue du Giffre 74340 Samoëns. Le fournisseur viendra planter dans ces contenants au CTM.

Pour les zones à fleurir en priorité, il sera demandé au fournisseur de venir chercher au centre technique municipal de la commune de Samoëns, 553 avenue du Giffre toutes les jardinières, les remplir ; engraisser, et faire forcer en serre quelques jours pour avoir une floraison optimum.

- Mairie
- Ancienne Mairie
- Ancienne Poste
- Presbytère
- Les ponts
- Les chapelles
- divers sites ...

Le fournisseur s'engage à planter les contenants dès qu'ils seront prêts.

Les compositions des massifs et de tous les contenants, choix des plantes et couleurs seront conçus en collaboration avec le responsable du service des Espaces Verts et le fournisseur.

Le fournisseur devra remplir le BPU avec les fleurs mentionnées. Ce dossier devra proposer en tenant compte du site (commune située entre 700 et 1000 mètres), des périodes (printemps, été ; automne) et de volonté de bonne gestion de la ressource en eau, 10 variétés autres.

Un rendez- vous sera demandé entre le fournisseur et le responsable du service des espaces verts de la commune de Samoëns entre février et Mars le temps du marché.

Les prestations demandées (plantation des massifs et tous les autres contenants, jardinières forcées en serre chez le fournisseur) devront être terminées ou livrées le 1<sup>er</sup> juin 2023 au Centre Technique Municipal 553 avenue du Giffre 74340 Samoëns.

Le fournisseur s'engage à contacter le responsable du service des espaces verts au 06 10 97 16 78 pour coordonner la réception des fournitures.

Il sera demandé par le responsable du service des espaces verts une visite sur site pour faire un bilan du fleurissement mis en place et possibilité d'une intervention sous un délai de 48 heures sur les plantes en cas de problème phytosanitaire ou intempéries.

La commune de Samoëns sera tout particulièrement vigilante sur l'état phytosanitaire des articles livrés.

Toutes les facilités et le temps nécessaire sera mis en œuvre par le service des espaces verts pour permettre le contrôle des fournitures.

#### Fleurs d'automne

La commande se fera principalement en septembre pour l'année suivante

Pour la commande 2023, la date sera dès notification et suivants les besoins.

Le fournisseur s'engage à livrer les plantes entre la première et troisième semaine d'octobre.

La livraison sera effectuée au Centre Technique Municipal, 553 avenue du Giffre 74340 SAMOËNS entre 8h30 et 11h / 13h30 et 15H30 du lundi au vendredi.

La commune de Samoëns aura toujours le droit de s'assurer de la concordance entre les bulbes livrés avec ceux commandés. En cas de discordance, la commune de Samoëns pourra exiger le remplacement sous 48 h les fournitures non conformes.

Les fournitures seront livrées par palettes ou par rolls et l'état du conditionnement sera vérifié

Les plantes non conformes seront refusées.

La commune de Samoëns sera tout particulièrement vigilante sur l'état phytosanitaire des articles livrés.

Toutes les facilités et le temps nécessaire sera mis en œuvre par le service des espaces verts pour permettre le contrôle des fournitures

### **Lot n° 3 : Engrais - Graines – Couvre Sol naturel – fournitures horticoles**

Le fournisseur s'engage à livrer les produits dans 15 jours à compter de la réception de la commande.

La première commande sera prévue début du printemps 2023.

Les fournitures seront livrées par transporteur et les produits non conformes seront refusés.

La livraison sera effectuée au Centre Technique Municipal, 553 avenue du Giffre 74340 SAMOËNS entre 8h30 et 11h / 13h30 et 15H30 du lundi au vendredi.

La commune de Samoëns aura toujours le droit de s'assurer de la concordance entre les produits livrés avec les produits commandés. En cas de discordance, la commune de Samoëns pourra exiger le remplacement sous 48 h les fournitures non conformes.

Toutes les facilités et le temps nécessaire sera mis en œuvre par le service des espaces verts pour permettre le contrôle des fournitures

### **Lot n° 4 : Terreau**

Le fournisseur s'engage à livrer les produits sous 15 jours à compter de la réception de la commande. La première livraison est prévue fin avril 2023.

La livraison sera effectuée au Centre Technique Municipal, 553 avenue du Giffre 74340 SAMOËNS entre 8h30 et 11h / 13h30 et 15H30 du lundi au vendredi.

La commune de Samoëns aura toujours le droit de s'assurer de la concordance entre les bulbes livrés avec ceux commandés. En cas de discordance, la commune de Samoëns pourra exiger le remplacement sous 48 h les fournitures non conformes.

Les fournitures seront livrées par transporteur, l'état du conditionnement sera vérifié, les produits devront être convenablement étiquetés et porter toutes les indications utiles à la bonne manipulation. Les produits non conformes seront refusés à la réception.

Toutes les facilités et le temps nécessaire sera mis en œuvre par le service des espaces verts pour permettre le contrôle des fournitures

**La commune souhaite que pour chaque lot, le ou les postulants tiennent compte et proposent des solutions innovantes ; techniques, dans le cadre d'une bonne gestion à minima des ressources en eau.**

### **Lot n° 5 : Entretien des espaces verts**

La commune de Samoëns demande l'entretien de certains espaces verts suivant besoins.

Ces entretiens possibles sont :

- Terrain de football et ses alentours (visite obligatoire)
- Camping municipal (visite obligatoire)
- Garderie
- Centre aéré « les Marmottes » (visite obligatoire)

Les travaux peuvent être :

- Apports d'engrais Organiques et Minéraux /Réfection devant les buts
- Sablage
- Décompactage – Aération – Carottage -   Ensemencement
- Tontes et ramassage herbe.



## **ARTICLE 6 : CONTACTS**

Personne à contacter en cas de questionnement :

**Responsable du service Espaces verts :**

**Monsieur NYS Sébastien**

**06 10 97 16 78**

[espacesverts@mairiedesamoens.fr](mailto:espacesverts@mairiedesamoens.fr)

Toutes questions devront être établies par mail et les réponses ou questions seront transmises à tous les postulants